

## Espaces de rencontres Enfants—Parents

**LES ARCS S/ARGENS :**  
Ecole Maternelle « Hélène Vidal »  
Rue du Docteur Jauffret  
83460 Les Arcs S/Argens

**FREJUS :**  
Ecole Maternelle « Aulézy »  
Impasse Aulézy  
83600 Fréjus



### Jours et horaires d'ouverture

**Mercredi** 13 h 30 à 16 h

**Samedi** 10 h à 16 h

En alternance et selon le calendrier  
pré-établi

## Contacts

Association AXIS  
9 rue corneille  
83000 TOULON

Tel : 04.94.92.86.86.

Fax : 04.94.93.12.13.

E-mail : [associationaxis@orange.fr](mailto:associationaxis@orange.fr)



**Marie-George SARDO-POVEDA**

Directrice AXIS  
06.09.88.88.02.

**Audrey GUENET**

Coordinatrice  
06.23.33.02.76.

### Avec le soutien de :



# Point Rencontre



**Pour le maintien  
de la relation enfants-parents  
dans un contexte de séparation**

**Secteurs  
FREJUS et DRAGUIGNAN**

*La solidarité et la continuité des liens familiaux  
sont un préalable nécessaire  
au détachement de l'enfant  
et à sa prise d'autonomie*

## Les missions

Organiser et encadrer les rencontres des enfants  
avec un ou des membres de leur famille  
dans les meilleures conditions possibles  
avec le souci de la protection de chacun

## Pourquoi ?

Conserver, restaurer, créer ou recréer un lien  
entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas,  
lorsque les relations familiales  
sont interrompues, difficiles ou conflictuelles  
et qu'il n'existe aucune autre solution

Permettre à l'enfant de (re)construire son identité  
en lui donnant la possibilité de se situer  
dans son histoire, sa filiation,  
et par rapport à ses origines

## Principes

L'intervention du Point Rencontre,  
limitée dans le temps, se justifie par la nécessité  
d'un encadrement spécialisé de ces rencontres

**Neutre**, le Point Rencontre permet à un parent  
ou un grand-parent de rencontrer  
son (ses) enfant(s) – ou petit(s)-enfant(s) -,  
dans un lieu adapté

**Transitoire**, le Point Rencontre permet  
de préserver le droit de l'enfant à rester en lien  
avec ses deux parents et/ou ses deux familles  
en attendant une évolution  
vers un droit de visite classique

**Médiatisé**, le Point Rencontre  
est un lieu d'accueil  
où la rencontre enfant/parent est soutenue  
par une équipe de professionnels spécialistes  
de l'enfance et de la famille. Ces professionnels  
sont tenus au devoir de discrétion

**Collectif**, le Point Rencontre est un lieu  
partagé avec d'autres familles  
dans un même temps

## Fonctionnement

Les familles sont orientées  
au Point Rencontre  
par décision judiciaire

Au préalable des rencontres, les parents  
prennent contact avec les professionnels  
du Point Rencontre pour un entretien

Les rencontres s'effectuent  
dans les locaux du Point Rencontre.  
Des sorties peuvent éventuellement  
être autorisées, sous réserve de l'accord  
du Juge aux Affaires Familiales  
ou du Juge des Enfants,  
de l'avis de l'équipe,  
et du parent hébergeant

Les enfants sont pris en charge  
uniquement au Point Rencontre.  
Le parent gardien ou son représentant  
les amène et les récupère

Usagers et professionnels du Point Rencontre  
doivent se référer et se conformer  
au règlement intérieur